

# TABLEAU DE BORD DE LA RÉFORME FISCALE : quel doit être notre objectif ?

#whatsinit4me?





Le gouvernement va entreprendre la première étape d'une vaste réforme fiscale encore au cours de cette législature. Si, à ce stade, les contours de cette future réforme restent flous, une chose est déjà en discussion : une première phase viserait à réduire les charges sur le travail en augmentant la quotité exemptée d'impôt au niveau du revenu d'intégration et en renforçant le bonus à l'emploi et/ou le crédit d'impôt sur les bas revenus d'activité.

Pour que le débat politique puisse être équilibré, il est essentiel de ne pas perdre de vue l'objectif (le pourquoi) de la réforme : réduire la pression fiscale élevée sur le travail. Et cette pression fiscale élevée s'exprime de différentes manières et sous différentes formes.

**Alors pourquoi ?** En Belgique, la pression fiscale est élevée : les salariés ne conservent que relativement peu de leur salaire brut, ils n'empochent généralement que moins de la moitié d'une augmentation qui leur est accordée et, par ailleurs, l'inflation pèse systématiquement sur la pression fiscale.

Pour pouvoir objectiver le débat, la FEB a illustré ces constats notoires à l'aide de chiffres et de graphiques dans son 'tableau de bord de la réforme fiscale'.

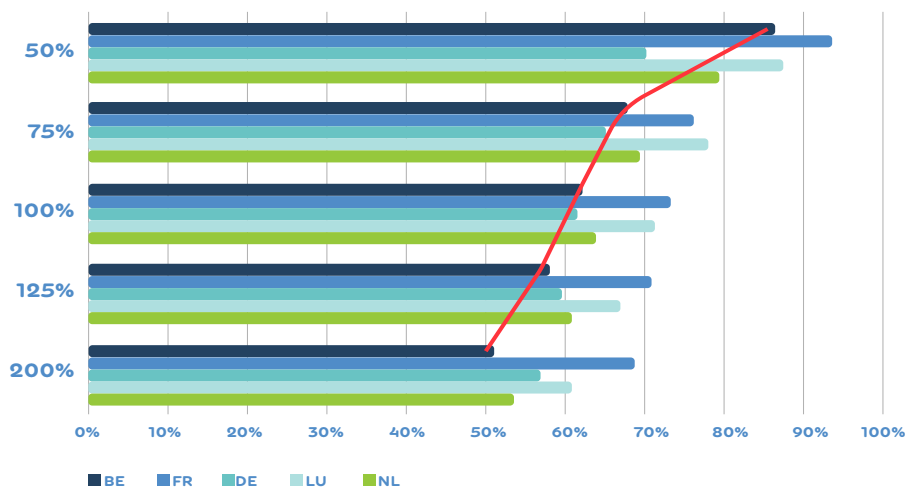
**Que nous enseignent ces constats ?** Que la première phase de la réforme fiscale pourrait n'être qu'un coup dans l'eau. Les mesures envisagées renforceront le piège à la promotion et risquent dès lors de décourager davantage la volonté de travailler plus. En outre, elles n'auraient aucun impact sur la principale cause de la forte pression fiscale sur le travail en Belgique, à savoir l'étroitesse des tranches d'imposition et les taux élevés.

## Tous les travailleurs belges perçoivent moins en net que dans les pays voisins, mais le bonus à l'emploi augmente le salaire net des revenus moyens les plus bas et bas

Un travailleur belge à revenu moyen conserve déjà beaucoup moins de son brut (environ 61 %) que les travailleurs ayant un salaire similaire dans les pays voisins (environ 67 % en moyenne). Cette différence s'accroît fortement à mesure que le salaire brut augmente. Les travailleurs conservent **un salaire net inférieur de 6 à 8 %**.

Le bonus à l'emploi permet d'augmenter le salaire net des travailleurs à bas et moyens revenus. Cependant, les autres travailleurs restent soumis à la progressivité extrêmement élevée en Belgique.

Revenu net après charges fiscales et sociales en Belgique et dans les pays voisins (2020)



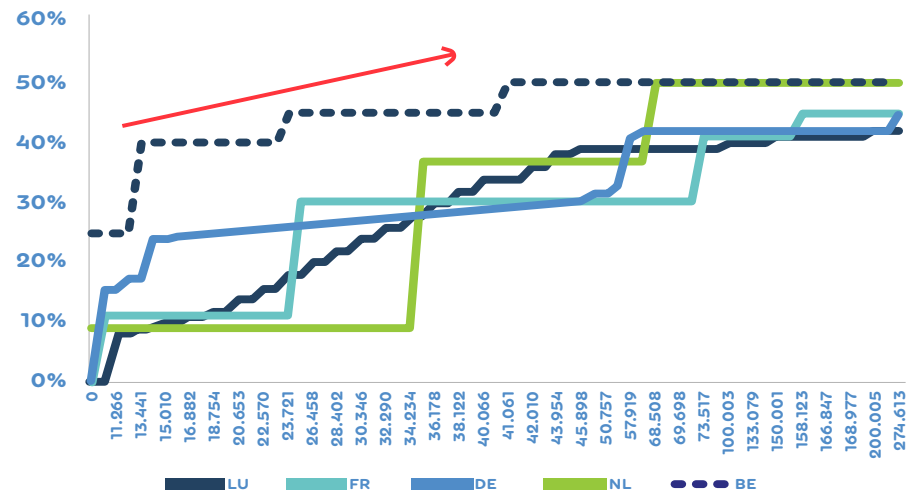
FEB (2021). Comparaison géographique et temporelle de la pression fiscale sur le travail en Belgique.

**Le problème fondamental ne concerne pas l'assiette fiscale (y compris les revenus exonérés), mais les barèmes.**

La Belgique applique les taux absolus les plus élevés pour **chaque** niveau de revenu. L'étroitesse des tranches d'imposition rend la progressivité très forte, même à des niveaux de revenus très bas.

**En revanche, nos pays voisins ont des tranches d'imposition plus larges avec des taux nettement inférieurs.**

Barèmes d'imposition en Belgique et dans les pays voisins (2020)



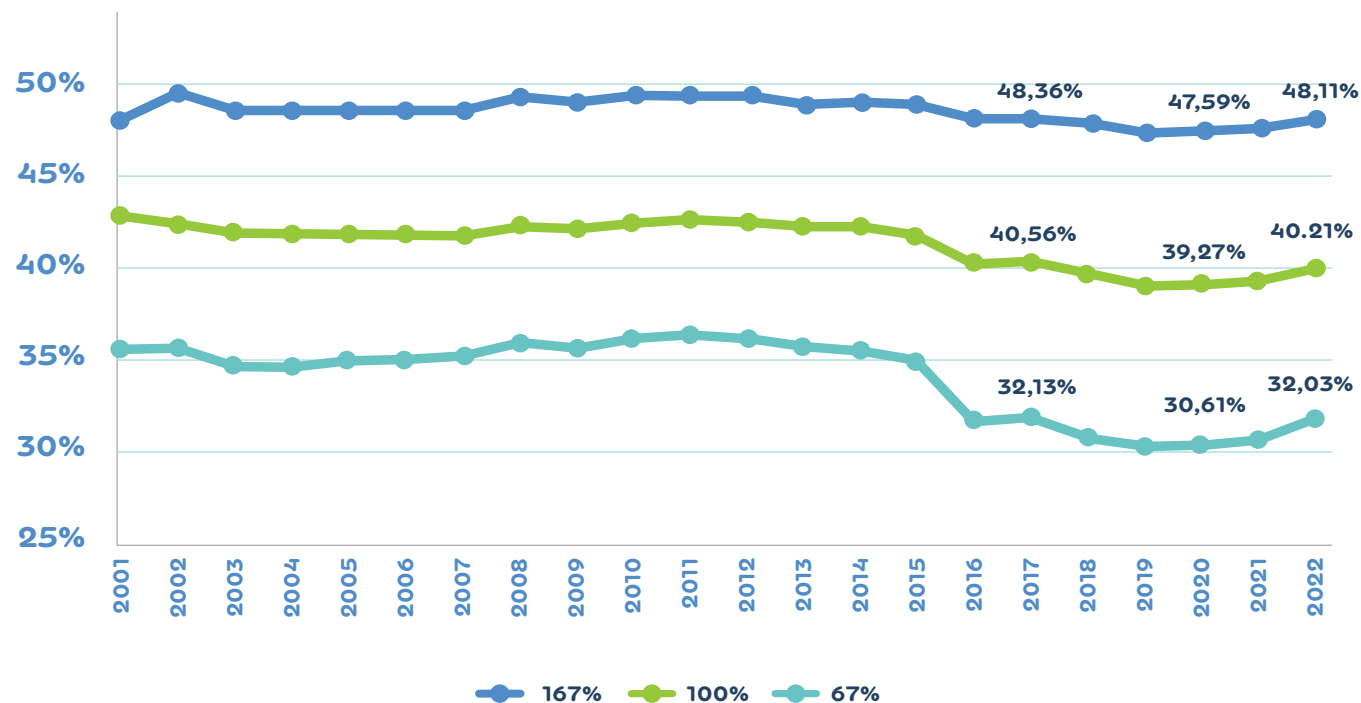
FEB (2021). Comparaison géographique et temporelle de la pression fiscale sur le travail en Belgique.

## L'absence de réforme ne fait qu'accroître la charge fiscale

L'étroitesse des tranches d'imposition combinée à une structure de taux élevés rend extrêmement importante l'adéquation de l'indexation du barème d'imposition avec l'évolution des salaires réels. Toutefois, le passé montre que l'indexation fiscale n'y parvient pas.

L'étroitesse des tranches d'imposition crée ainsi structurellement une augmentation **rampante** de l'impôt, à laquelle les mesures à la marge (par exemple, l'augmentation ponctuelle du montant exonéré) ne peuvent pas apporter de solution durable.

Évolution de la pression fiscale personnelle pour les revenus égaux à 67 %, 100 % et 167 % du revenu moyen (2001-2022)



[FEB \(2022\). Le fisc absorbe la quasi-totalité de l'indexation.](#)

## Résoudre un problème temporaire...

### Relever la quotité exemptée pour tous les travailleurs

Aujourd'hui, le revenu exonéré majoré des frais professionnels forfaitaires (1.193 EUR par mois) est déjà supérieur au revenu d'un isolé percevant le revenu d'intégration (1.116 EUR par mois).

### Cet objectif est donc déjà atteint depuis de nombreuses années.

Relever la quotité exemptée ne présente en outre qu'un avantage limité pour les travailleurs. Et les ressources budgétaires sacrifiées à cette fin ne sont absolument pas justifiées au regard du défi majeur qui subsiste : rectifier **la progressivité extrêmement élevée et rapide dans l'impôt des personnes physiques.**

IMPACT DE L'AUGMENTATION DU REVENU EXONÉRÉ		PAR MOIS
Avant la réforme	773 €	
Après la réforme	1.116 €	
Montant net sur le compte après réforme:	92€	avantage tous les travailleurs

### Bonus à l'emploi social et fiscal et/ou crédit d'impôt pour bas revenus d'activité

La manière dont le bonus à l'emploi sera renforcé n'est pas encore connue. Néanmoins, il est certain que ce renforcement n'aura aucun impact sur les taux marginaux élevés déjà en place aujourd'hui pour les très faibles revenus.

**Et il est utile de rappeler que le bonus à l'emploi a une nouvelle fois été élargi en novembre 2022 aux revenus n'excédant pas 3.022 EUR.**

## ... plutôt qu'un problème structurel ?

### Problème structurel = progressivité extrêmement élevée et rapide

La cotisation sociale non plafonnée, combinée à des tranches d'imposition étroites et à des taux élevés, signifie que des taux très élevés s'appliquent même à de faibles niveaux de salaire.

Pour les revenus supérieurs à 1 563 EUR bruts par mois, un euro supplémentaire de salaire brut entraîne une taxation (sociale et fiscale) supplémentaire de près de 50%. À partir d'un revenu de 2 440 EUR, le taux est d'environ 55%. Pour un revenu juste inférieur au revenu médian (environ 4 000 EUR en 2022), on tourne autour de 60%.

**Le relèvement du revenu exonéré ne change rien à cette situation.**

### Taux d'imposition en cas d'augmentation par revenu brut Sans tenir compte du bonus à l'emploi

Salaire brut	Pression fiscale totale**	Brut	Net	Impôt
à partir de 3.918€	60%	150€	60€	-90€
à partir de 2.440€	55%	150€	68€	-82€
à partir de 1.563€	50%	150€	75€	-75€
à partir de 0€	36%	150€	96€	-54€

\*\* Pression fiscale totale = cotisation de sécurité sociale obligatoire (13,07%) + taux d'imposition des personnes physiques et additionnels communaux (+7%)

## #whatsinit4me?

- La première phase ne comprend pas de réforme structurelle, mais constitue une mesure de renforcement du pouvoir d'achat plutôt qu'une tentative de réduction des charges sur le travail.
- Pour la plupart des travailleurs au-dessus du salaire médian, elle implique une pression fiscale supplémentaire par le biais d'un ajustement du traitement fiscal et social des outils RH alternat.
- Une bonne réforme structurelle comprend au minimum un élargissement des tranches d'imposition et une réduction des taux progressifs et aligne nos barèmes sur ceux des pays voisin.
- Ne pas toucher à la compétitivité des entreprises signifie que le financement de la réforme ne sera pas à charge des entreprises, que ce soit par une diminution des réductions de précompte professionnel ou par une augmentation de l'impôt des sociétés.

## Une vraie réforme structurelle : l'alternative d'un nouveau barème

- Le relèvement de la première tranche d'imposition à 25.000 EUR et une réduction de 5 % pour les autres tranches.
- Et l'introduction d'une nouvelle tranche d'imposition de 50 % qui commencerait à partir d'un montant de 90.000 EUR de revenus imposables.

